



SNTRS Informations

Bulletin d'Information du SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif
Tel : 01 49 58 35 85 – Télécopie : 01 49 58 35 33 – Mel : sntrscgt@vjf.cnrs.fr – Web : www.sntrs.fr

N°290 du 19 mars 2019

SOMMAIRE

- Compte rendu de la réunion du CSI de l'INSB (14/01/2019)
- Compte rendu conseil Hcéres du 28.01.2019
- Conseil Scientifique de l'Institut Écologie et Environnement du CNRS (INEE)
Réunion du 18 Janvier 2019, Paris
- Conseil scientifique du CNRS des 21-22 janvier 2019
Compte rendu des élus du conseil
- Comité Technique du CNRS Le lundi 18 février 2019

Compte-rendu de la réunion du CSI de l'INSB (14/01/2019).

Le 14 Janvier 2019 a eu lieu la première réunion des nouveaux CSI du CNRS (mandat 2019-2023).

Marie-Claude Labastie (Secrétaire Générale du Comité National) a présenté en session plénière, les missions du CSI.

Le rôle et les missions du CSI sont définis avec beaucoup de latitude. Il s'agit essentiellement d'activités de conseil en réponse aux demandes et attentes des Directeurs d'Institut. Les conseils peuvent également être à l'initiative libre des membres du CSI. Ces conseils se concrétisent par des « *Recommandations* » diffusées sur le site Internet du CNRS/CSI.

Parmi les tâches à accomplir, il existe 2 exercices statutaires :

« *Vote sur la composition des Jurys d'admission des CR* » (période Janv-Fev),

« *Divergences* » (période Sept-Oct): le CSI a un rôle de conseil sur le devenir des Unités de recherche lorsque la direction de l'institut est en désaccord avec l'avis des sections.

En outre, le CSI doit rédiger un « *Rapport de Prospective* » (rapport sans directive, dont le contenu est librement défini par les membres du CSI).

Réunion CSI INSB

Présents : Anne Karine Bouzier-Sore, Marie Chabbert, Olivier Croce, Delphine Debayle, Valérie Doye, Alain Eychene, Philippe Frachet, Yaël Grosjean, Jose Manuel Gualberto, Laurent Heliot, Daniel Kahn, François Leulier, Françoise Moneger, Isabelle Mus-Veteau, Florence Niedergang, Alessandra Occhialini-Cantet, Marie-Laure Parmentier, Pierre Pouget, Dominique Rumeau, Patrick Schultz, Catherine Tallon-Baudry.

En présence de l'Assistante du Comité National : Isabelle Courthial-Bieder

1- Constitution du Bureau du CSI INSB

Élections du Président du CSI

Yaël Grosjean

Élections des membres du bureau

Daniel Kahn et Dominique Rumeau

Nomination des membres du bureau par Catherine Jessus

Alain Eychene et Florence Niedergang

Élection de la secrétaire scientifique

Dominique Rumeau

2- Accueil par la Directrice de l'INSB, discours de politique générale et échanges avec les membres du conseil

Catherine Jessus rappelle qu'elle exercera sa fonction de chef d'institut jusqu'au 1 Février 2019. A partir de cette date, c'est André Le Bivic présent à la réunion ce jour, qui assurera cette fonction.

Nous sont également présentées :

- Nathalie Leresche, chargée de mission à INSB, qui a assuré un relais entre INSB et CSI au cours du précédent mandat; le maintien éventuel de N Leresche dans cette fonction sera confirmé ultérieurement par A Le Bivic et Claire Ferras-Fleutry directrice adjointe administrative de l'INSB.

Compte tenu de son départ prochain, C Jessus ne peut pas se prononcer quant aux missions du nouveau CSI. A Le Bivic exprimera ses attentes vraisemblablement lors de la prochaine réunion.

Néanmoins, en fonction de son bilan des actions passées, elle indique quelques points qu'elle juge importants pour un fonctionnement optimal du CSI.

Ainsi :

- L'efficacité du CSI dans sa fonction de conseil procède d'un investissement réciproque entre CSI et le Directeur.
- Le Dir doit pouvoir bénéficier de « véritables » avis sur la politique scientifique de l'Institut.

Aussi, le CSI doit faire des propositions quant aux projets prioritaires, aux domaines scientifiques émergents, ceux à renforcer, ceux à faire évoluer. Le CSI doit indiquer comment peuvent s'envisager ces évolutions et quelles en seront les répercussions.

- Concernant des aspects afférents à la science (et non scientifiques au sens strict), le CSI doit également donner un avis, émettre des recommandations. Dans ce cadre les thèmes suivants ont été considérés (et pourront l'être encore éventuellement) : science ouverte, utilisation des préprints, positionnement en termes d'abonnements, évaluation, parité, intégrité...

- C Jessus insiste sur le rôle de « challenger » du CSI auprès du Directeur.

- Le CSI doit inviter les Présidents de section à participer aux réunions (pour INSB : 9 sections et 1 CID). Ils sont des invités permanents de même qu'un membre du Conseil Scientifique, mais leur présence n'est pas obligatoire.

Le CSI doit parvenir à les motiver. Leur implication pour certaines réflexions est essentielle (Exple : Recommandations sur le passage CRHC).

- En outre, elle indique qu'il est possible d'inviter des membres extérieurs au CSI. Au cours du précédent mandat, Thierry Damerval PDG de l'ANR est venu débattre des appels à financement.

- Les membres du CSI peuvent être sollicités pour certaines évaluations (La précédente Présidente du CSI a été consultée pour l'attribution du prix Paoletti), comme experts pour des projets nationaux ou internationaux.

- Pour plus d'efficacité, C Jessus suggère de poursuivre les réflexions avec la formation de petits groupes.

C Jessus présente ensuite l'INSB (diaporama), l'évolution de l'Institut depuis sa création. Elle souligne la situation catastrophique des recrutements qui aggrave le manque de personnels. Concernant les chercheurs, il y a une réduction de 50 postes au concours 2019 (250 vs 300 ; soit pour INSB : 47 postes en 2019 vs en moyenne 55 postes ces dernières années) ; les recrutements couvrent uniquement les départs à la retraite alors qu'une autre part importante des chercheurs quitte le CNRS pour des raisons diverses. Concernant les ITA, le concours sert de variable d'ajustement en fonction du concours chercheur car le nombre de départs en retraite est connu plus tardivement. Le nombre de postes ITA INSB au concours stagne autour de 40, largement insuffisant pour maintenir les activités et assurer la transmission des compétences (perte de savoir-faire inéluctable !).

Le budget quant à lui en 2019 est en hausse et sera distribué aux laboratoires de façon réfléchie et ciblée sur des actions prioritaires (pas de saupoudrage).

Quelles sont les missions de l'INSB pour 2019 ?

Mission pour l'interdisciplinarité avec MITI (Mission pour les Initiatives Transverses et l'Interdisciplinarité) qui conduit une réflexion coordonnée et transversale afin d'assurer la mise en œuvre d'une politique de soutien et de renforcement de l'interdisciplinarité. MITI dispose de dispositifs évolutifs ouverts aux chercheurs et étudiants pour

soutenir une recherche dans les domaines émergents et transdisciplinaires (PEPS, Défis, « Osez l'interdisciplinarité », 80IPrime, CNRSMomentum...).

Le CSI pourrait participer à la réflexion et faire des propositions sur ces actions transversales.

Quels sont les enjeux ?

Enjeux à l'interdisciplinarité quant aux concepts et la méthodologie.

Enjeux technologiques et méthodologiques

3- Echanges avec Christelle Baunez, présidente du CSI INSB au cours du mandat précédent (2014-2018)

C Baunez présente son expérience comme Présidente du CSI INSB.

Elle insiste sur le fait que la seule façon de laisser une trace sur une réflexion est d'émettre une « recommandation ». Elle indique qu'il est nécessaire d'améliorer la diffusion des conclusions, qu'il existe des problèmes de visibilité à de nombreux niveaux jusqu'aux chercheurs dans les laboratoires car il n'y a pas de liste de diffusion. En outre dans ce domaine, elle relève que parfois, les recommandations ne sont pas prises en compte.

Le premier point de réflexion abordé : « Interdisciplinarité », a révélé les faiblesses de l'organisation précédente qui a selon C Baunez passé trop de temps sur ce sujet ; occultant ainsi d'autres réflexions.

Mise en garde : le CNRS n'est parfois pas en mesure de fournir les données nécessaires et indispensables à certaines réflexions qu'il sollicite ; comme par exemple celles sur « La taille des Equipes ». Remarque sur ce point : ce n'est pas au CSI à rechercher ces données non plus!

Selon C Baunez, les sujets les plus pertinents et les plus motivants sont ceux qui relèvent de la science au sens strict (par exemple, la thématique : « les nouveaux modèles »).

Concernant l'organisation des réunions du CSI : elle souligne que lors de la réunion du bureau qui précède chaque réunion du CSI, il est important d'être réactif pour identifier les personnes à inviter ; il faut parvenir à impliquer un maximum de gens pour assurer une diversité d'informations préalablement à la discussion. Motiver les Présidents des Sections pour les faire participer, et notamment les inviter à l'issue des sessions de printemps et d'automne pour débattre des conclusions.

Il peut être judicieux d'inviter les Présidents des autres CSI, d'entretenir des partenariats avec d'autres instituts (Fait avec INSERM).

Dans le cadre des débats, le rôle du Président est de veiller à ce que différents (tous !) avis s'expriment.

La relation entre CSI et Directeur d'Institut est fondamentale. Celle avec C Jessus fut très bonne même si elle regrette que le débat sur « Le livre blanc de la Biologie » n'ait pas impliqué le CSI.

En fin de discussion, C Baunez indique que le rapport de Prospective est sur le point d'être terminé et qu'elle le mettra à notre disposition prochainement.

4- Propositions de nominations aux jurys d'admission 2019 des CR.

La composition des jurys d'admission obéit à des règles strictes (parité, CNRS vs non CNRS, élus vs nommés...) qui laissent peu de liberté dans leur composition. C Jessus propose une liste pour le jury d'admission des CR :

Membres de droit										
Nom du Directeur d'Institut (Président)	Titulaire	M.	Le Bivic	André	DRCE	CNRS	DI			
Nom du représentant en cas d'empêchement du DI	Suppléant	M.	Moreau	Hervé	DR1	CNRS	DAS			
Membres nommés										
Parmi ces 16 personnalités : 8 devront être chercheurs du CNRS (5 titulaires, dont 2 élus au CN) (3 suppléants, dont 1 élu au CN)	8 personnalités scientifiques au moins CRCN* : 5 titulaires (dont le DGDS) et 3 suppléants	Titulaire	1	M.	Schuhl	Alain	DRCE	CNRS	DGD-S	
			2	Mme	Giudici-Ortoni	Marie-Thérèse	DR1	CNRS	Section 20	élue
			3	Mme	Albiges-Rizo	Corinne	DR1	CNRS	section 22	nommée
			4	M.	Arlat	Matthieu	PU2	Université P.Sabatier	section 23	élu
			5	Mme	Brenner	Catherine	DR2	CNRS	section 24	élue
		Suppléant	1	M.	Gaudin	Yves	DR1	CNRS	Section 20	élu
			2	M.	Blader	Patrick	DR2	INSERM	section 22	élu
			3	Mme	Gavard	Julie	DR2	CNRS	Section 24	élue
	8 personnalités scientifiques au moins CRCN* : 5 titulaires et 3 suppléants choisi parmi les membres des sections du Comité national (CN)	Titulaire	1	Mme	Bernard	Monique	DR1	CNRS	Section 28	nommée
			2	M.	Roest-Crollius	Hugues	DR2	CNRS	Section 21	nommé
			3	M.	Faure	Philippe	DR1	CNRS	Section 25	nommé
4			Mme	Sirigu	Angela	DRCE	CNRS	Section 26	nommée	
5			M.	Blank	Ulrich	DR1	CNRS	Section 27	élu	
Suppléant		1	Mme	Lafontaine	Ingrid	MCF	Université	Section 21	élue	
		2	M.	Collin	Thibault	PR2	Université	Section 25	élu	
		3	Mme	Assaïante	Christine	DR2	CNRS	section 26	élue	

et une pour le jury d'admission des CR-CID :

Règle de composition	Rôle	Genre	Nom	Prénom	Grade	CNRS / EXT	Instance CN	Elu/nommé
Membres de droit								
Nom du Directeur de l'institut	Titulaire	M.	Le Bivic	André	DRCE	CNRS	DI	
Nom du Représentant en cas d'empêchement du DI	Suppléant	Mme	Rechenmann	Catherine	DR1	CNRS	DAS	
Membres nommés								
2 personnalités scientifiques au moins CRCN* : 1 titulaire et 1 suppléant	Titulaire	Mme	Malliavin	Thérèse	DR2	CNRS	CID51	nommée
	Suppléant	Mme	Peyrin	Françoise	DR1	INSERM	CID51	nommée
2 personnalités scientifiques au moins CRCN* : 1 titulaire et 1 suppléant chercheur du CNRS et élu au CN	Titulaire	M.	Pouget	Pierre	CRCN	CNRS	CID51	élu
	Suppléant	M.	Koszul	Romain	DR2	CNRS	CID51	élu

Les listes sont acceptées avec 20 votes « pour » et 1 « abstention ».

5- Discussion sur les modalités de fonctionnement du CSI

Points discutés :

- Nombre de réunions : Outre les deux réunions pour les 2 exercices statutaires (en Janv et en Sept), il est proposé 3 ou 4 réunions supplémentaires. La première aura lieu en Fev (le 25) pour rencontrer A Le Bivic qui pourra alors exprimer ses attentes.

Il est rappelé que si la plupart de ces réunions s'envisagent sur 1 journée, il sera possible d'en organiser d'autre (s) sur 2 jours (mais attention le budget mission du CSI est limité !).

- Il serait intéressant de récupérer un certain nombre de documents préparés par le CSI précédent. Le CSI dispose d'un espace Internet CORE, pour compiler tous les documents.

Il est vide à ce jour mais Isabelle Courthial Bieder va se renseigner pour récupérer ces documents (Laurent Heliot, membre du CSI précédent suggère de récupérer un document sur l'Interdisciplinarité).

- André Le Bivic sollicité dans le cadre de l'organisation des réunions propose que le CSI s'intéresse à « **La biologie marine** » en relation avec la proposition d'un programme transversal « Océans » (Richesses nouvelles à exploiter, nouveaux modèles...). Ce champ thématique concerne beaucoup d'Instituts du CNRS. Même s'il n'y aura pas d'action concrète en 2019 (budget clos) il faut l'envisager pour les années suivantes. Il propose également de faire un **bilan sur le devenir de chercheurs recrutés il y a 5-10 ans et sur les ATIP**. Pour aborder cette réflexion, il convient de bien définir les questions (répartition homme femme, labo, responsabilités...), de définir une méthodologie et surtout de disposer des données qui seront collectées par le

CNRS (et non le CSI!). Troisième sujet de réflexion envisagé : **prospective sur l'avenir des animaleries souris**, alors que le modèle rat est en train de s'imposer.

La réunion du CSI se termine sur une discussion ouverte sur la vigilance à déployer quant à l'efficacité des réunions ; l'étape de préparation est essentielle. Il convient également de rester critique sur les sujets de réflexion, notamment sur ceux qui nécessitent des données non disponibles. La marge de manœuvre du CSI est relativement restreinte pour récupérer des données car aucune sollicitation ne peut émaner directement du CSI mais doit toujours passer par l'Institut.

Prochaine réunion : le Lundi 25 Fev 2019.

Objet : Réflexion sur la Biologie marine.

Préparation : Identifier des experts et les inviter.

En outre, tout sujet autre, pressenti pour une réflexion peut être signalé par un membre du CSI. Ces sujets de réflexions pourront servir à définir les ordres du jour des réunions suivantes.

Compte rendu conseil Hcéres du 28.01.2019

Ordre du jour

Informations du président

CR du 29 octobre 2018 (2 abstentions, membres absents le 29.10.2018)

Budget 2019

Présentation de l'accord de consortium ERIEC (*European Research Infrastructure Evaluation Consortium*) et référentiel d'évaluation des ERIC (*European Research Infrastructure Consortium*)

Commission d'accréditation à l'international : règlement intérieur

Présentation du bilan d'évaluation de la Comue HESAM

Présentation du résumé du rapport *The dynamics of scientific production in the world, in Europe and in France* (OST)

Présentation du site Web et HAL-Hcéres

Évaluation des IRT

1. Informations du président

Le MESRI a déjà commencé la procédure de renouvellement du conseil du Hcéres (pour fin 2019). Il serait bien pour la transmission de l'expérience que des membres du présent conseil continuent. Selon la loi PACTE, dans le nouveau conseil doivent siéger des « chercheurs-entrepreneurs », mais personne ne sait comment ils seront choisis.

La vague A a commencé avec des visites sur site à Montpellier et à Lyon. Mais Lyon est en réorganisation complète : fusion Lyon 1, 3 et Saint-Étienne pour créer l'Université de Lyon avec l'ENS et l'INSA (2020), c'est pourquoi l'évaluation des formations sera décalée d'un an et demi pour tous (y compris Lyon 2 qui ne fusionne pas). Rien ne change par contre pour les UMR.

Suite à l'ordonnance sur l'expérimentation, les départements d'évaluation des établissements et des coordinations territoriales seront réorganisés : l'université devient centrale dans les nouveaux « grands établissements » et sera aussi le point central de l'évaluation. Le Hcéres devra aussi évaluer les ESPIG (établissements supérieurs privés d'intérêt général). Le régime expérimental dure 10 ans, la continuation des établissements se fera après suite à l'évaluation. Une expérimentation qui dure 10 ans est longue : un moyen de pérenniser de facto toutes ces nouvelles structures ? La centralité de « l'université » aura-t-elle des conséquences sur la recherche ? Dans la plupart des pays, il n'existe pas d'établissements spécifiques de recherche, ni de personnel dédié, tout passe par l'université, ce qui augmente la précarité des chercheurs dépendants des contrats. Cf. rapport OIT https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_dialogue/---sector/documents/publication/wcms_638341.pdf

L'évaluation des licences sera aussi adaptée au nouveau décret. Il faut trouver des indicateurs pour mesurer les « performances » des licences et leur « réussite ».

L'OFIS (office français d'intégrité scientifique) organise le 4.04 un colloque sur le thème « intégrité scientifique et SHS », avec la CPU, le CNRS et Paris-Saclay. On peut s'y inscrire.

L'évaluation à mi-mandat du Hcéres par l'ENQA (*European Association for Quality Assurance in HE*) a été une occasion de rédiger un rapport d'auto-évaluation d'étape. Les thèmes abordés ne concernaient pas la recherche, mais les formations.

La question de la personnalité morale du Hcéres sera débattue en juin. Le principal changement sera la gestion par le Hcéres de son budget, au lieu de passer par le ministère. Actuellement c'est en discussion avec le ministère, la DGRI et la DGSIP.

Le ministère demande au Hcéres une nouvelle mission d'évaluation : le recrutement par concours national d'agrégation (et non par voie universitaire ordinaire, via des commissions de spécialistes) des professeurs d'université pour le droit (50%-50%), la gestion et l'économie (pas de pourcentage établi par le ministère, chaque université décide). Il s'agirait surtout d'évaluer leur progression de carrière et leur mobilité (mutations). Interviews des intéressés en mars. Le rapport sera communiqué uniquement au ministère, il ne sera pas rendu public (au moins pas par le Hcéres) et les données personnelles seront anonymisées.

Questions sur le dernier point

La non publicité du rapport pourra contribuer à un climat de suspicion. On ne peut pas arguer le fait que c'est dû à la demande du ministère. D'ailleurs, pourquoi il le demande au Hcéres, tandis qu'une évaluation par l'IGAENR

serait plus logique (dont les rapports ne sont pas publics) ? Cette procédure existe-t-elle dans d'autres disciplines ?

Le recrutement par concours national d'agrégation est une bonne chose car elle évite le « localisme » des recrutements universitaires. Il permet aussi de recruter des profs plus jeunes. Mais il est critiqué par les MCF qualifiés dont il retarde les promotions.

Si le ministère demande d'évaluer un dispositif spécifique, pourquoi ne pas évaluer aussi les dispositifs spécifiques du PIA, ainsi que le CIR ?

Réponses du président

On ne savait même pas que ce dispositif existait avant que le ministère ne demande au Hcéres de l'évaluer. C'est au ministère de rendre public le rapport pour éviter le climat de suspicion. Une évaluation par l'IGAENR est certes plus logique, mais une évaluation par les pairs plus profitable aux évalués. Les dispositifs du PIA seront évalués, mais non par le Hcéres. Par qui ? Pas de réponse sur l'évaluation du CIR et sur les MCF.

2. Budget 2019

Le budget du Hcéres ne représente qu'une part minime du budget global du ministère. Le Hcéres émarge aux programmes 150 (DGSIP, uniquement pour les salaires) et 172 (DGRI, pour tout le reste).

Le montant global pour 2019 est de 19.783.525€ réparti en 9.603.586€ de masse salariale et 10.179.939€ de fonctionnement. La dotation 172 inclut 60.000€ pour des études bibliométriques et autres menées par l'OST et un complément de 100.000€ pour des PAP (programmes annuels de performance) et RAP (rapports annuels de performance) où contribue aussi l'OST. Le budget global est en augmentation par rapport à 2018 grâce aux revenus externes, car la dotation du ministère est en baisse (150 = moins 150.000€, 172 = moins 60.000€).

L'évaluation des IRT (nouveau 2019) donnera lieu à une subvention versée exprès par l'ANR.

Les revenus « externes » (provenant des évaluations à l'étranger et du loyer d'un étage du bâtiment versé par l'USPC) sont en augmentation (982.724€). La somme est versée au ministère qui la reverse au Hcéres : si le Hcéres avait sa personnalité morale, il pourrait encaisser directement.

Le nombre d'ETPT a légèrement augmenté par rapport à 2018 (60,2 -> 62,7), dû surtout aux CDD (34,7 -> 39,3). Les contractuels occasionnels ne sont pas inclus, mais sont aussi plus nombreux (5,3 -> 7,5 ETPT). Les CDD sont transformés en CDI au bout de 6 ans.

Questions

Le Hcéres paye-t-il un abonnement spécifique au WoS ? La licence WoS du Hcéres pourrait-elle être « mutualisée » pour servir à des recherches bibliométriques des labos ?

Si le Hcéres a une personnalité morale, « ce que tout le monde souhaite » (?), la subvention du ministère va-t-elle baisser ?

Intervention en réaction de Rémi Mosseri : il n'est pas sûr que tout le monde souhaite la personnalité morale, il faut en comprendre les enjeux. Quelles autres autorités administratives en ont une ? La personnalité morale ne serait-elle pas un moyen d'autonomisation complète du Hcéres qui se placerait dans « le marché concurrentiel de l'évaluation » aux niveaux européen et mondial ? La personnalité morale sera débattue en juin, où il faudra voter. Les réticences ci-dessus, ainsi que le fait de se trouver en réelle concurrence même au niveau national avec les autres acteurs d'évaluation, surtout le CoNRS, qui a du mal à endosser son rôle d'évaluateur indépendant, plaident plutôt pour le maintien du statut actuel. La précarité pourrait aussi augmenter avec la possibilité d'embaucher son personnel propre, sans passer par le ministère ou la bourse interministérielle d'emploi.

Comment le Hcéres, qui n'est pas un établissement de recherche, pourrait-il participer à des programmes européens ?

Réponses

WoS : le Hcéres y est abonné dans le cadre d'un accord national, pas tout seul. Mais il est le seul à avoir accès à la base brute du WoS, avec une licence spéciale. Le WoS brut n'est pas à la disposition de tout le monde, seulement des partenaires du Hcéres et des conseillers scientifiques. Il est accessible uniquement dans les locaux Hcéres. 3 labos travaillent sur la bibliométrie, dont l'un est partenaire du Hcéres (le LISST, Laboratoire interdisciplinaire solidarités, sociétés, territoires [UMR5193] à Toulouse).

La subvention ne baissera pas avec la personnalité morale.

Le CSA ou HADOPI sont des exemples d'autorités publiques indépendantes (API), avec personnalité morale. Ce qui est dit sur le « grand marché » ne changera pas avec la personnalité morale : quand un établissement étranger demande au Hcéres une évaluation, c'est qu'il le choisit parmi d'autres possibilités. Le Hcéres peut refuser, mais en général il accepte.

Les programmes européens dont le Hcéres pourra être porteur avec la personnalité morale ne concernent pas la recherche, mais la mutualisation des référentiels et pratiques d'évaluation, ou, comme celui de l'ENQA, l'assurance qualité dans l'ESR en Afrique. Le Hcéres ne veut pas se placer dans un « marché européen », mais être dans Erasmus+ serait bien, non pour des revenus, mais pour le rayonnement de la France.

3. Consortium ERIEC

Les ERIC sont des équivalents européens des IR/TGIR regroupées en consortia. L'une d'entre elles, dont le responsable est français (ECRIN *European Clinical Research Infrastructure Network* <https://www.eclin.org/>) a demandé au Hcéres de l'évaluer, comme prévu par l'Europe pour toutes les ERIC tous les 5 ans. Mais le Hcéres seul ne peut évaluer un consortium européen, il a donc créé un consortium souple avec deux autres agences d'assurance qualité (Italie et Espagne) et élaboré des référentiels, car il n'existe aucune règle concernant cette évaluation où tout est à inventer.

ERIEC n'est pas une superstructure et n'a pas de budget propre. C'est un espace de travail entre agences. D'autres membres peuvent s'y ajouter. Pour chaque évaluation, un membre sera le coordinateur. La DGRI et la DGRT suivent l'affaire en France. La première présentation a été faite au forum des ERIC : certains comme DARIAH sont intéressées.

Remarques

Comment l'ERIEC s'intègre dans l'évaluation des coordinations territoriales ?

Si le Hcéres a sa personnalité morale, cet accord changera-t-il ?

Les membres des comités de visite doivent être des « experts dans les domaines de recherche » des ERIC : mais si on les compare avec le IR/TGIR français, plusieurs d'entre elles sont dirigées par des équipes non de chercheurs, mais d'IT (surtout IR). À préciser le sens du terme.

Réponses

L'intégration n'est pas prévue, mais si l'ERIC contribue à la coordination territoriale ce sera indiqué dans l'évaluation globale.

La personnalité morale ne change rien au présent accord. Ça changera si dans l'avenir on veut un accord plus formel avec des règles contraignantes.

Le terme « recherche » ne se limite pas aux personnels chercheurs, les IT sont inclus.

4. RI de la commission internationale

Nouveauté : un établissement évalué « s'engage à toujours se comporter vis-à-vis de la commission comme un partenaire loyal et de bonne foi au sens de l'article 1104 du Code civil français, et notamment, à porter sans délai à la connaissance de la commission tout élément ou toute difficulté susceptible d'influer sur le processus ». Sinon, l'évaluation pourra être suspendue.

Remarques

Est-ce dû à des cas précis que la commission a eu à traiter ? À des dénonciations ? Si oui, comment les traiter pour ne pas compromettre les personnes (on suppose que les dénonciations anonymes ne sont pas prises en compte) ?

Réponses

Un cas précis a été rencontré (au Luxembourg) et est actuellement traité entre l'établissement et le ministère du pays. Les dénonciations anonymes ne sont pas traitées, les infos confidentielles ou personnelles non divulguées. Nous pouvons dire que nous garantissons l'anonymat en cas de dénonciation. Nous avons eu des dénonciations pour non sincérité des rapports d'auto-évaluation de labos.

5. Synthèse HESAM

Elle résulte des centaines d'évaluations faites sur le site, mais n'est pas une évaluation supplémentaire, ni ne reprend tous les éléments déjà contenus dans les rapports. Elle a été rédigée par le président du comité d'évaluation de la Comue et envoyée aux intéressés pour commentaires. Elle est destinée aux dirigeants et décideurs de la Comue, et au ministère. Mais elle est publique : <https://www.hceres.fr/fr/BilanIntegre-HESAM>

Il a été difficile de trouver dans les rapports d'évaluation des mentions expresses sur la manière dont chacun (formation, UMR etc.) s'intègre à la stratégie de site. Cela pose la question de l'amélioration des méthodes et référentiels d'évaluation : la conformité à la stratégie est-elle juste un vœux pieu ? Certains pensent-ils qu'il n'est pas utile de la mentionner ? Puisqu'elle n'est pas mentionnée, comment peut-on savoir si certains choisissent de ne pas s'y conformer et pour quelles raisons ?

La synthèse a été rendue publique le 5 février. D'autres suivront (USPC, PSL).

Remarques

On a créé des « machines bureaucratiques » qui n'ont pas de lien avec le terrain où travaillent les collègues et ne reflètent pas la réalité. Quelle sincérité pour ces évaluations ?

C'est un très bon travail qui correspond aux ESG, une méta-analyse qui dépasse la juxtaposition d'éléments. La synthèse donnera des infos aux intéressés et améliorera la méthodologie du Hcéres. Elle montre que le temps pour compléter l'évaluation est trop long.

Ce qui est dit sur la politique de site donne raison à ceux d'entre nous qui reprochaient un critère trop artificiel et bureaucratique, qui contraindrait notamment les UMR à insérer exprès des mentions de conformité pour « se faire bien voir ». On voit que ce n'est pas la préoccupation des collègues. Mais cela suffira-t-il pour faire changer les référentiels et les méthodes d'évaluation ?

6. Résumé du rapport de l'OST

Il s'agit de la version anglaise du rapport *Position scientifique de la France dans le monde 2000-2015* (juin 2018), actualisée avec des données de 2016. Ajout d'un chapitre spécifique sur l'UE ; pour le chapitre sur la « perspective disciplinaire des publications scientifiques dans le monde », on focalise moins sur la France. La comparaison USA-Chine a montré que dans un an (2015-2016) elles sont arrivées à égalité, la Chine est même supérieure quantitativement, mais elle met l'accent sur quelques disciplines choisies et non sur l'ensemble du front des connaissances. La version extensive en anglais sera publiée prochainement et communiquée au ministère et à l'OPECST.

7. Site internet

La nouvelle version est en ligne le 11 février. Elle permet de trouver les rapports et autres catégories de publications, y compris les études de l'OST. Un projet d'archive ouverte HAL-Hcéres est en cours, pour mettre les rapports d'évaluation par quinquennat. Un moteur de recherche permettra de suivre pendant une période l'évolution d'une discipline, p. ex. comment les SHS sont devenues de plus en plus interdisciplinaires. Peut-être le dépôt des rapports intégraux d'évaluation des UMR est-il envisageable dans l'avenir, à des fins de conservation et d'archivage et pour ne pas les différencier des autres rapports (formations, établissements) qui sont publics.

Ce sujet refait surface, tandis que la communauté avait vu plutôt positivement la non publication des rapports extensifs et leur remplacement par un résumé exécutif. Cela évitait le « concours de beauté » des UMR et des équipes déjà sous pression dans un environnement concurrentiel. Mais au sein du Hcéres certains exercent continuellement des pressions pour revenir à la publicité totale.

8. Comités d'évaluation des IRT

Elles sont adaptées à chacun, et certaines ont dû obtenir l'accord préalable des ministères de la défense et de l'industrie, ainsi que du FSD, à cause des enjeux d'intelligence industrielle. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'elles ne comportent pas d'experts étrangers. Les IRT sont des structures du PIA de droit privé, combinant recherche académique, industrielle et technologique, c'est pourquoi il est très difficile de trouver des experts totalement extérieurs pour les comités. Malgré les précautions dues à l'intelligence industrielle, les noms des membres des comités sont présentés au conseil car c'est la première fois qu'une telle évaluation a lieu. La constitution des comités est difficile même avec des membres français, à cause des conflits d'intérêts ou du manque de volontaires. C'est pour cette raison que la parité n'a pas été possible pour leurs présidents : sur les 8 comités, un seul est présidé par une femme.

Liste des IRT : B-COM (présidé par une femme), Bioaster, Jules Verne, M2P, Nanoelec, Railenium, Saint Exupéry et SystemX.

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'INSTITUT ÉCOLOGIE ET ENVIRONNEMENT du CNRS (INEE)

Réunion du 18 Janvier 2019, Paris

Etaient présents :

- Membres du conseil (21) : Estelle Baehrel, David Biron, Chloé Bourmaud, Patricia Gibert Brunet, Vincent Dubreuil, Sylvie Guillaume, Jean-Nicolas Haas, Philippe Jarne, Didier Jouffre, Bruno Maureille, Laurent Memery, Frédéric Mery, Agnès Mignot, Pierre Moret, Thomas Perrin, Soizic Prado, Geneviève Prevost, Virginie Rougeron, Sabine Sauvage, Margareta Tengberg, Frédérique Viard.

- Invités permanents présents : Sandra Guillemaud, Martine Hossaert, Dominique Joly, Sylvain Lamare, Edouard Michel, Stéphanie Thiebault (Directrice de INEE).

- Secrétaire SGCN du CSI InEE : Isabelle Ramatchandirane.

Excusés : Agathe Euzen (DAS), Evelyne Heyer, Alain Queffelec, Martine Regert (DAS), Marc-André Selosse.

Invité : José-Miguel Sánchez-Pérez (Président sortant du CSI)

Compte rendu de séance du 18 Janvier 2019

1 - Elections du président du CSI, des deux membres du bureau et nominations des 2 membres du bureau par la direction de l'INEE

Election de la présidence : 16 voix pour Patricia GIBERT-BRUNET, 3 voix pour Bruno MAUREILLE, 2 voix pour Laurent MEMERY. Patricia GIBERT-BRUNET est élue à la majorité absolue au 1er tour de vote.

Election des 2 membres élus du bureau : 21 voix à l'unanimité pour les deux seuls candidats qui se sont présentés : Sabine SAUVAGE et Frédéric MERY.

Nomination des 2 autres membres du bureau par la direction de l'INEE : Agnès MIGNOT et Bruno MAUREILLE qui ont accepté cette tâche.

Election du secrétaire scientifique parmi les 4 membres du bureau : Sabine SAUVAGE et Frédéric MERY se sont présentés. Sabine SAUVAGE a recueilli 12 voix et Frédéric MERY 9 voix. Sabine SAUVAGE est élue secrétaire scientifique du bureau.

2 - Accueil par la Directrice de l'INEE, discours de politique générale et échanges avec les membres du Conseil

Présentation : Stéphanie Thiébault

Le mandat du CSI est de 5 ans. Stéphanie Thiébault remercie ceux qui étaient déjà présents lors du précédent CSI. L'INEE est un institut jeune et il est très important de faire connaître les recherches de qualité au sein de l'INEE et de faire reconnaître l'importance et la qualité des données primaires recueillies, que nous sommes pratiquement les seuls à produire. L'INEE est structuré par 5 axes majeurs : l'écologie fonctionnelle (analyse et gestion des services écosystémiques) ; Biodiversité-évolution-et adaptation ; de l'anthropisation à l'artificialisation des milieux et du vivant ; environnements littoraux et marins, interactions et dynamiques ; rétroactions des systèmes écologiques et changements globaux, et combine 3 approches complémentaires (observation, expérimentation et modélisation). Les chercheurs de l'INEE se distribuent au sein de 29 sections du CoNRS dont la S29, puis la S31 puis la S30.

Les nouveaux défis : 3 grands défis

- Repenser la place de la science et le rôle du scientifique au sein des processus de mise en œuvre de la gestion des socio-écosystèmes

- Accroître le rôle des sciences de l'environnement dans l'innovation et le développement économique (green-seeding)

- Les grands défis de l'écologie fondamentale

L'INEE doit apporter quelque chose de nouveau, d'original à la communauté nationale, internationale. Il faut repenser la place de la science et les rôles du scientifique dans la société et au sein des processus de mise en œuvre de la gestion des socio-écosystèmes. Il est important de répondre aux appels d'offre du Belmont Forum : futur appel sur la résilience des sols et eaux souterraines. Il est aussi important de s'intégrer dans le réseau Future Earth: très forte ouverture vers la société, nous avons la chance d'avoir un des secrétariats exécutifs à Paris au CNRS.

La thématique du PEPS ('ECOMOB') lancée par l'InEE cette année est l'écologie des mobilités.

2019 : écologie des mobilités (invasion, dispersion, migration et recomposition du vivant dans des mondes en mutation)

Epigénétique : réseau 3E (Il existe in GDR 3E)

80 ans du CNRS : proposition de faire un livre INEE basé sur « 80 nouveaux territoires » ; un appel à idées est lancé, faire un catalogue avec un petit texte. Tout type de territoire (comprendre géographique et/ ou thématique) peut être considéré.

Le CSI ne sera pas consulté pour l'attribution des financements de 200 thèses par le CNRS pour les 3 prochaines années. La politique du CNRS est ici du top-down...

Stéphanie encourage à travailler sur l'interdisciplinarité. Peut-être est-il nécessaire d'aller plus sur les concepts. L'institut de Mathématique est venu solliciter INEE pour une rencontre.

Echanges avec José Miguel Sanchez-Perez, président du Conseil scientifique de l'INEE (mandat 2014-2018)

Le précédent CSI faisait en moyenne 5 séances par an dont 2 séances statutaires.

2 groupes de travail ont été créés : un groupe sur le financement de la Recherche : sections 29 et 31 ont rédigé des rapports (80% du travail effectué) sur la base du questionnaire lancé au sein des sections, ce serait bien de le reprendre au niveau du nouveau conseil. Un groupe sur l'observation et l'expérimentation qui n'a pas fonctionné faute de cadrage clair pour l'essentiel et d'un travail bien avancé au sein de la direction de l'institut

Le précédent CSI a rédigé un rapport de prospective : document synthétique qui vous a été envoyé par JM Sanchez-Pérez. Le précédent CSI a organisé aussi la prospective INEE à Bordeaux, le document de prospective est disponible sur le site du CNRS. Le CSI a été sollicité par la direction de l'INEE pour les aider sur les nouveaux thèmes à aborder au sein de l'IPBES ainsi que sur les indicateurs d'Aichi. La méthode de sollicitation est efficace quand la demande est bien cadrée.

JM Sánchez-Pérez rappelle qu'il est important de développer l'INEE (plus jeune Institut) au sein du CNRS. Pour que le CSI fonctionne il faut un (e) président (e) investi (e) et des demandes claires et cadrées sur les groupes de travail.

La prochaine prospective est en 2021 et devrait faire l'objet de différentes discussions au sein du CSI en étroite collaboration avec la direction.

Les perspectives de l'INSU sont en train de se mettre en place, en phase de rédaction/concertation avec les DUs, les groupes thématiques et les OSUs. On pourrait envisager d'inviter Nicolas Arnaud (peut-être pour faire des liens avec les perspectives INSU).

Selon JM Sánchez-Pérez., la séance délocalisée du CSI à Roscoff sur 2 jours pour préparer la prospective a été très efficace à la fois sur les échanges scientifiques riches et fructueux mais aussi pour l'organisation concrète des thèmes définis pour la prospective.

Le précédent CSI invitait souvent des personnes externes pour présenter des thèmes et/ou des points précis (chercheurs, politiciens, responsables de missions spécifiques (ANR, Future Earth), directeur de la science).

La direction de l'Institut faisait au moins 1 fois par an une présentation de sa politique scientifique.

Quel est le rôle du CSI par rapport au PEPS ? Le CSI peut proposer des thèmes pour les PEPS à la direction. 10 à 15 000 euros par PEPS (soit 200 à 300k€). Les propositions doivent remonter avant l'été. Il est prévu d'en discuter lors du prochain CSI en Avril.

Le précédent CSI a fait de nombreuses recommandations durant le mandat, vous pouvez les trouver au lien suivant : <http://www.cnrs.fr/comitenational/csi/reco/inee.htm>

Le CSI a proposé que l'INEE intègre la Plateforme Fundit qui met en relation tous les appels d'offre de la Recherche. Stéphanie nous informe que ce projet est en cours.

Suite à la dernière recommandation qui était « Soutien financier aux jeunes chercheurs recrutés » : l'INEE a alloué au laboratoire 7000 euros par jeune chercheur recruté cette année, l'année précédente c'était 5000 euros. Les recommandations sont généralement envoyées aussi aux autres présidents du CSI et au président de la C3N pour faire remonter au CS du CNRS.

Comment peut-on défendre la vision de l'INEE au sein des autres Instituts ? Il nous faut développer de bons concepts et de très bons résultats au niveau de l'INEE pour défendre le positionnement de l'INEE au sein de la communauté scientifique.

3 - Propositions de nomination aux jurys d'admission 2019 des chargés de recherche (avis du CSI)

Les dates de réunion des jurys : 3 Juin jury CR, 11 juin Jury DR, 18 juin CID

4 - Discussion sur les modalités de fonctionnement du Conseil

Calendrier pour les CSI :

2 réunions de CSI INEE sont fixées pour l'année 2019 : les 10 avril et 10 septembre. Les bureaux pour la préparation de ces 2 CSI ne sont pas encore fixés ; ils seront fixés en interne avec le bureau et Stéphanie et nous tenterons de les organiser en visioconférence.

Fonctionnement du CSI : quelques éléments de discussion

Reprendre les rapports des enquêtes du financement de la Recherche.

Eventuellement réfléchir sur un groupe de travail pour préparer des recommandations en amont.

Inviter un intervenant scientifique à chaque CSI.

Travail sur l'IPBES : essayer d'inviter Paul Leadley – voir à inviter la FRB

Inviter une personne à identifier sur l'histoire de l'Écologie en France.

Les propositions de nomination aux jurys d'admission 2019 des chargés de recherche de l'INEE et les chargés de recherche CR-CID ont été validées par 2 votes.

Membres des jurys CR proposés par l'institut : Résultat du VOTE : 20 oui 0 non 1 abstention (ne prend pas part au vote)

Membres des jurys CR-CID proposés par l'institut : Résultat du VOTE : 19 oui 0 non 2 abstentions (ne prennent pas part au vote)

Faire venir l'INSB et l'INSU, l'INSHS ainsi que l'Institut de Mathématiques.

Aborder le problème des frais de publication (soutenir des mouvements), de l'éthique, de financement de la recherche en lien avec les groupes thématiques que l'on voudra traiter, du transfert de la science faite à l'INEE à la société et des concepts INEE aux usages technologiques.

La présidente propose avec la secrétaire un mode de fonctionnement à discuter au prochain CSI. Faire une proposition à discuter en amont.

Faire un mailing liste des membres.

Besoin d'avoir un cadre pour bien réfléchir en amont, important de savoir sur quoi on veut réfléchir, sur quoi on veut impacter. Réfléchir sur des actions ciblées.

5 - Vote pour la recommandation sur l'emploi scientifique au CNRS (texte ci-joint) :

16 oui, 0 non, 5 abstentions.

Conseil scientifique du CNRS des 21-22 janvier 2019

Compte rendu des élus du conseil

La composition du conseil scientifique

Résumé

- Points d'actualité
- Discussion avec Bruno Chaudret, président du conseil scientifique (mandats 2010-2014 et 2014-2018)
- Open access et nouveaux modes de publication (*Présentation: Alain Schuhl*)
- Représentants du CS dans les CSI
- Créations de Groupes de réflexion
- Préparation de la campagne 2019 de concours de recrutements de chercheurs :
 - Autorisations à concourir pour contribution notoire à la recherche en vue d'un recrutement en qualité de directeur de recherche pour la campagne de recrutement 2019 (*décision du Conseil*)
 - Propositions de nominations au jury d'admission des directeurs de recherche (*avis du Conseil*)
 - Élargissement des jurys d'admissibilité à des experts (*avis du Conseil*)
- Discussion avec la Direction du CNRS
- « Enjeux climatiques » par Valérie Masson-Delmotte
- Participation du CNRS à l' ISITE de Lille (*vote du conseil*)
- Adoption des recommandations (*vote du Conseil*)

Prochain CS les 15-16 avril 2019.

Points d'actualité

1- le coloriage des postes chercheurs (*cf recommandation*)

2- Droits d'inscription (*cf recommandation*)

A la rentrée 2017, les étudiant.e.s étranger.e.s représentaient 14.6 % des effectifs, dont 11,6 % en licence, 17,3 % en master et 41,2 % des inscrit.e.s en doctorat. La fraction d'étudiant.e.s étranger.e.s hors UE est en hausse et représente 73.0 % des étudiant.e.s étranger.e.s. C'est dire si la hausse des frais d'inscription pourrait avoir des conséquences massives et dramatiques sur les universités et sur les laboratoires. Risque de fermeture de formations (masters en particulier). Le Danemark a vu les effets immédiats sur la chute des effectifs après l'augmentation des frais. L'Allemagne a aboli tous les frais d'inscription dans toutes les universités et la science allemande ne s'en porte pas plus mal. Campus France a déjà anticipé ces changements et affiche les nouveaux tarifs sur son portail, alors même que le décret n'a pas été mis en application.

3- Evolution du recrutement au CNRS (intervention d'O. Coutard, président de la CPCN) ; (*cf recommandation*)

http://cache.media.enseignementsup-recherche.gouv.fr/file/2018/08/4/Etat_emploi_scientifique_2018_1012084.pdf

Résumé de son intervention : Le 1er février 2019 se tiendra la convention de l'ensemble des directeurs d'unités (DU) ; à cette occasion, la CPCN invite les DU à porter un badge pour montrer leur mobilisation sur emploi scientifique.

Une [session extraordinaire du Comité national](#) (autour des questions de l'emploi scientifique) est en train de se mettre en place et devrait avoir lieu le **4 juillet 2019**.

La pétition de [RoguesESR](#) avait recueilli 11 000 signatures mais également une fin de non-recevoir auprès de T. Coullomb au MESR.

[Document du MESR sur l'emploi scientifique de 2018](#) (cf en particulier p. 12-13). En 2016 l'emploi scientifique recule dans les EPST et stagne dans les EPIC. Le recul de l'âge de départ à la retraite va durablement impacter (jusqu'en 2023) le nombre de postes ouverts au recrutement. Concernant la réduction des postes de chercheurs, il faut réfléchir de manière plus programmatique à l'évolution du CNRS et pas simplement par le remplacement des départs à la retraite, mais en tenant compte de l'écart constant entre les flux de mobilité transitoires entrants et sortants. Il faut montrer qu'il y a un enjeu dont la société va bénéficier et apparaître plus convaincant. Dans les

5 prochaines années il faudrait prévoir typiquement 280 chercheurs et 350 IT (après les départs en retraite augmentent à nouveau). Besoin d'évaluer le crédit impôt recherche ainsi que le crédit innovation. Voir le [rapport fait lors des assises de la recherche en 2012](#).

Discussion avec Bruno Chaudret, président du conseil scientifique (mandats 2010-2014 et 2014-2018)

Présentation de BC, qui s'appuie sur les documents de fin de mandat du précédent CS : le [message de fin de mandat](#) et le [bilan de fonctionnement](#)

Au début de son 1er mandat, le CS n'était pas considéré de manière très importante par la direction du CNRS de l'époque. Son rôle scientifique était nul et c'était un peu une chambre d'opposition à la direction. Or, le CS est la chambre haute du CNRS, là où sont traités les problèmes, conseil sur lequel la direction peut s'appuyer pour faire des choix. C'est un conseil légitime de par sa composition (membres élus, nommés, étrangers et industriels), aussi comme instance pouvant discuter avec la ministre, les médias pour parler des choix scientifiques de la nation.

Trois rôles du CS sont identifiés : institutionnel, scientifique et politique.

1- *institutionnel* (*éméritats, autorisations à concourir, créations/suppressions unités*) ; peu "excitant" mais important à garder. A chaque conseil, un directeur d'institut était invité à présenter au CS la politique scientifique de son institut. Ce lien CS/CSI, très important, est renforcé par la présence de membres représentants du CS dans les CSI.

2- *scientifique* ; le CS a participé au livre blanc au moment de la loi sur l'information et le numérique, notamment sur le volet scientifique et technique. Il a parlé beaucoup d'éthique. Regret de ne pas s'être engagé plus sur certaines thématiques (comme la transition énergétique). Des recommandations ont été faites sur le métier de chercheur par exemple ou sur les publications scientifiques, l'interdisciplinarité (premier mandat).

3- *politique* : politique de la science. Grand moment en 2014 lors de la mobilisation sur l'emploi scientifique et l'obtention des fameux 300 postes (alors qu'était en discussion la baisse du recrutement). Des rencontres avec certains ministres et députés ont également été possibles.

BC souligne les bons rapports avec la direction du CNRS et la présence systématique du DGDS à chaque session, permettant des interactions avec la direction.

Dans le message de fin de mandat il rappelle les missions du CNRS, dont la première est **l'avancée des connaissances** ; il souligne l'importance de la **pluridisciplinarité** (TOUS les champs scientifiques sont représentés au CNRS), que le CNRS est un organisme **national** (la politique se fait au niveau national et pas local même si une politique de site est importante, mais ne doit pas être réduite aux 10 grands sites universitaires). L'international est important et l'augmentation des droits d'inscription en doctorat est un problème direct pour les labos. L'attractivité du CNRS tient à son pouvoir de **recruter des jeunes sur emplois permanents** et d'avoir une grande **liberté scientifique** ; diminuer le nombre d'emplois est une erreur stratégique qui peut porter atteinte à l'attractivité du CNRS. La valorisation est une mission plus large que la seule valorisation industrielle ; la valorisation sociétale est également importante. BC souligne l'importance du fonctionnement en **équipes**, avec des **unités mixtes de recherche**, un modèle français mais qui marche bien ! Il insiste aussi sur la **diversité des métiers** : on ne fait pas de la recherche seul ; il faut aussi être attentif aux évolutions de carrière. Il insiste sur les effets de modes qui voient le jour en science et qui ne durent pas bien longtemps et dont il faut se méfier. En conclusion le CNRS permet une « saine excellence » (cf discours des derniers prix Nobel)

Questions:

-Y-a-t-il des choses que le précédent CS a fait et qu'il faut arrêter ou maintenir ?

- Il faut toujours tout remettre sur le tapis.

- Quid de l'importance de la recherche fondamentale aujourd'hui qui se réduit à peu de chagrin, même au niveau européen ? On parle plus de recherche fondamentale en Chine ou aux USA qu'en France.

- 100% d'accord ; l'avancée des connaissances est la première mission du CNRS ; il faut rappeler l'importance de la recherche fondamentale et que toutes les innovations de rupture majeures en sont issues. Le CS est le lieu pour le rappeler. Il est aussi crucial d'insister auprès des politiques et de ne pas hésiter à discuter avec eux.

- A propos de la politique de site ; quels sont les interlocuteurs pour en parler ? Y-a-t-il eu des réflexions lors des précédents CS ?

- Le CS a reçu un des porteurs du site de Saclay mais cela n'a pas donné grand-chose.

- Comment voir l'évolution des sites maintenant que certains sont structurés, d'autres sont en cours et d'autres encore ne le seront jamais (ex : Toulouse) ?

- A. Schuhl : Les représentants du CNRS sur les sites sont les directeurs d'unités et ils se rencontrent souvent. 90% des forces du CNRS sont concentrées sur les 17 grands sites.
 - Pour les autorisations à concourir pour contributions notoires ; comment avez-vous réglé ce point?
 - Nous avons fait une recommandation pour dire que seraient pris en compte les dossiers qui soit témoignaient d'un retard de carrière avéré, soit présentaient une contribution exceptionnelle (à peine 1 par an).
 - Quelle était l'implication du précédent CS / appels à projets (AAP)(ex : Momentum) ?
 - sur Momentum, le CS précédent a voulu suivre cet AAP, mais n'a pas participé à la sélection. Rq : il faut veiller à limiter les AAP, surtout avec un taux de réussite faible (<20%).
 - Quels sont d'après vous les grands défis, les grands challenges à venir pour la recherche française et le CNRS ?
 - un sujet brûlant concerne la question des publications : on voit très bien qu'on va dans le mur (publications payantes, de + en + cher, publications de type "science spectacle" dans des revues à très grand impact, mais à durée de vie limitée, problématiques car toute la vue médiatique est concentrée sur certains secteurs au détriment de la visibilité des autres).
- Cette course au nombre de publications est incontrôlable et vicieuse (et porteuse de discrimination H/F).

Open Access et nouveaux modes de publication (Présentation: Alain Schuhl)

Le problème des publications ne peut être résolu que **collectivement**. Il y a de grandes disparités selon les communautés. Le problème clef est l'évaluation. Il faut que la discussion ait lieu dans les sections.

Le modèle actuel de la publication scientifique est totalement aberrant : le chercheur fait la recherche, écrit, fait le travail d'édition, le reviewing... et perd totalement la propriété de sa production ! Des négociations sont en cours avec les grands éditeurs (comme Elsevier) mais la situation n'est plus possible : les organismes de recherche payent 100 M€/an à Elsevier pour les abonnements (160 en Allemagne).

La ministre a annoncé le 4 juillet son plan pour la science ouverte : il doit faire vivre les éditeurs tout en permettant la publication ouverte de la science. Aux USA plusieurs agences de financement imposent que les résultats soient ouverts et ça n'a pas tué la recherche ni les publications là-bas. Toutes les agences de financement vont mettre la science ouverte dans les critères de leurs financements ; aujourd'hui 28% des publications scientifiques sont en accès libre.

Des systèmes alternatifs existent : exemple en INSHS où il existe [open edition](#) qui édite livres et revues en open access, en maths-physique il y a [ArXiv](#), les allemands ont créé [Copernicus](#) (financée par les scientifiques mais avec des coûts plus faibles de 1250€ au lieu de 4000/5000 euros pour Elsevier). Il faut trouver des moyens (incitatifs ?) pour augmenter le dépôt dans HAL et donner les moyens aux chercheurs de le faire.

Questions/discussion avec AS :

- L'open access devrait être gratuit (les contribuables payent donc devraient avoir un accès libre; l'appartenance intellectuelle devrait rester aux chercheurs; les frais de publication font partie des frais de la recherche, il faut tendre à décommercialiser le processus de publication et que les organismes de recherche créent des revues qu'ils gèrent.
- Le dépôt dans HAL n'est actuellement pas obligatoire au sein du CNRS mais notre PDG, qui était avant PDG de l'INRIA, l'y avait rendu obligatoire. Une réflexion est en cours pour rendre ce dépôt dans HAL obligatoire pour les chercheurs du CNRS. On n'est pas obligé non plus de payer ou de céder ses droits à un éditeur. Pour l'évaluation, il faut que le comité évaluateur ne le fasse pas simplement avec une métrique mais en faisant un vrai travail en profondeur.
- Comité pour la science ouverte mis en place par le MESRI (COSO : [site ici](#))
- Il semble qu'il y ait des communautés (ex. chimistes) qui sont assez défavorables aux publications ouvertes (probablement pour des enjeux d'IF vs carrière) ; il faut pourtant le faire "tous ensemble". Il faut aller vers une solution européenne en matière d'alternatives.

Représentants des membres du CS aux Conseils scientifiques d'Institut

Quand c'est possible, un membre titulaire et 1 ou 2 membres suppléants sont proposés.

Institut national des sciences biologiques– INSB: Chantal Abergel et Marie Chabert

Institut national de chimie – INC: Odile Eisenstein et Hélène Olivier

Institut national écologie et environnement– INEE: Guy Brasseur et Johannes Orphal

Institut national de physique nucléaire et physique des particules – IN2P3: Philippe Balcou et Frank Linde

Institut national des sciences informatiques et de leurs interactions – INS2I: Claire Mathieu, Jocelyne Troccaz et Eric Andres
Institut national des sciences humaines et sociales – INSHS: Philippe Büttgen et Ghislaine Gallenga
Institut national des sciences de l'ingénierie et des systèmes – INSIS: Patrick Cañadas, Stéphane Delalande et Jean Chazelas
Institut national des sciences mathématiques et de leurs interaction – INSMI: Raphaële Herbin et Susana Terracini
Institut national des sciences de l'univers – INSU: Anne Magali Seydoux, Guy Brasseur et Johannes Orphal
Institut national de physique – INP: Lydéric Bocquet et Johannes Orphal

Créations de Groupes de réflexion

Après échange entre les membres du CS il est décidé de proposer les groupes de réflexion suivants, dont les animateurs présenteront des pistes de travail au prochain CS :

- Transition énergétique et changements globaux (animé par J. Orphal et L. Bocquet)
- Innovation (animé par S. Andrieux)
- Sciences participatives (animé par P.-Y. Saillant)
- Publications et sciences ouvertes (animé par G. Brasseur)
- Politique de site (animé par P. Balcou)
- IA et big data (C. Mathieu propose de l'animer, mais après celui de la transition énergétique)

Préparation de la campagne 2019 de concours de recrutements de chercheurs

Décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du CNRS (articles 7, 13 et 40)

- Propositions de nominations au jury d'admission des directeurs de recherche (*avis du Conseil*).

Avis : 4 Abstentions, le reste Pour

- Élargissement des jurys d'admissibilité à des experts (*avis du Conseil*).

Avis : 2 ne prennent pas part au vote, 0 contre, 3 Abstentions, le reste Pour

Des remarques ont été faites sur le sens de ces avis alors que les personnes ont déjà été contactés et ont donné leur accord (d'où ces abstentions et refus de vote)

- Autorisations à concourir pour contribution notoire à la recherche en vue d'un recrutement en qualité de directeur de recherche pour la campagne de recrutement 2019 (*décision du Conseil*). [rq : pour les CR CNRS, qui n'ont pas les 3 ans d'ancienneté requis dans le grade pour postuler DR2]

Le CS autorisera les candidats concernés à concourir en cas d'un retard de carrière avéré, ou en cas d'apport notable à la recherche. Aucun des dossiers examinés n'est rentré dans ce cadre ; **6 avis défavorables (/6)** sont donc donnés.

Vote : 2 Abstentions, le reste Pour.

Discussion avec la direction du CNRS (Antoine PETIT, PDG du CNRS et A. Schuhl, DGDS)

1- Politique de site.

AP : C'est une question cruciale pour le CNRS. 80% des personnels sont sur 13 sites, 90% sur 17 sites. Un site c'est une université et ce qu'il y a autour, souvent une ville (sauf Paris où c'est plus compliqué). Ce n'est pas la même chose d'être sur un site avec plusieurs UMR, ou pas. La politique doit être différenciée. L'université est un acteur essentiel mais le CNRS a un rôle particulier : dimension nationale et internationale. Il faut une politique coordonnée entre acteurs locaux et CNRS.

Questions :

- Est-ce que la répartition des postes IT est liée à la politique de site ?
- AP : c'est décidé par les directions d'instituts et les DR (logique de remplacement des départs en retraite). Distinction est faite entre le soutien (les BAP : branche activité professionnelle) et le support (administration, RH...).
- On voit des thématiques qui émergent en France. Cela va à l'encontre de la politique de sites car les universités ont besoin de tout. Est-ce que vous allez favoriser cela ?
- AP: Question délicate car ce n'est pas au CNRS de dire aux universités quelle doit être leur politique. Il peut y avoir un domaine d'enseignement sans équipe de recherche de pointe associée. Les universités l'ont compris. Il faut les accompagner, si on arrive à focaliser les moyens.

- On arrive à la fin de la première vague des PIA1. Est-ce que des bilans sont réalisés ?
- AP : Non pas de bilan formel. Système parfois décrié, mais les endroits où les gens se plaignent le plus ce sont ceux qui n'ont pas eu de financements PIA.
- Il y a une vraie question qui n'a pas été tranchée de façon nette : qui va gérer cet argent ?
- AP : L'argent est à l'Idex et doit être géré soit par l'Idex, soit par les universités qui s'en sont occupé. Le CNRS penche pour la 1ère solution. Les labex sont dans la même situation. Certains pensaient que les Labex allaient remplacer les UMR et en fait non.
- Se pose aussi la question des personnels à affecter sur les équipements financés, par exemple, par les régions
- AP : question très théorique car le nombre de personnels disponibles est fini. Il faut rappeler que les financements "équipement" doivent être accompagnés de financements "fonctionnement".

2- Appels à projets.

Certains à l'initiative de l'état (MOPGA : make our planet great again) et d'autres du CNRS (Momentum, 80 PRIMES)

MOPGA : sur 102 candidatures, 17 ont été sélectionnées, dont la moitié vient des USA. Programme Franco-Allemand conjoint en cours.

Momentum : A été conduit pendant 2 ans (<http://www.cnrs.fr/fr/cnrsinfo/les-laureats-2018-de-lappel-projets-cnrs-momentum>). Pour l'AAP 2018, 382 dossiers éligibles (étudiés par les instituts), 20 projets sélectionnés (très sélectif).

Le CNRS décide de faire une année de pause pour mieux réfléchir aux types de projets et aux objectifs.

- Le recrutement des jeunes est déjà très sélectif. Pourquoi ne pas plutôt donner les moyens aux jeunes directement lors de leur recrutement plutôt que de passer (encore) par des appels à projets ?
- AS : oui, cela fait partie de la réflexion.
- AP : il faut réfléchir si on privilégie l'emploi pérenne ou le financement des chercheurs. De plus quand on fait (80 primes) quelque chose de top down (et pas d'AAP), les chercheurs ne sont pas contents.
- Accompagner les jeunes chercheurs c'est prioritaire, serait-il possible de prendre la même somme (équivalente aux thèses financées) et donner la même somme à chaque nouveau recruté pour les accompagner ?
- AP : pas possible car l'argent sur les doctorants est pris sur le fond de roulement, et financer des doctorants sur des priorités définies était complémentaire à la politique des chercheurs.
- A-t-on des données sur les effets pour les femmes chercheuses (Par rapport à la famille et les frais de déménagement)?
- AP : pas de données
- Il faudrait faire une étude sur les équilibres : faut-il avoir un « bon » ou un « grand » CNRS ? Équilibre entre chercheurs permanents vs accompagnement financier?

80 primes :

- Chaque institut a donné l'impression d'avoir une gestion très différente des thèses financées dans ce cadre ; certains comme INSM ont publié un AAP par exemple.
- AS: la décision a été prise de financer 200 thèses sans appels à projets avec des choix faits par les instituts (top-down) ; 80 PRIMES (=80 bourses de thèse pour les 80 ans du CNRS) ciblait l'interdisciplinarité avec des projets sur 2 équipes de thématiques et 2 instituts différents. 120 doivent remonter et le choix se fait dans les instituts. Retours attendus fin février (au plus tard fin mars).

3- GDR sport et activité physique (cf site sur CNRS INSIS:

<http://www.cnrs.fr/insis/recherche/evenements/lancement-gdr-sport-activite-physique.htm>. Directeur : Vincent Nougier (Grenoble), Directeur adjoint : Denis Bertin (AMU)

Le CNRS a été alerté avec les JO en France en 2024. Beaucoup de laboratoires travaillent sur le sport (200 labos et/ou EA avec 1000 personnes). Il y a 4 axes de recherche : facteurs humains de la performance ; modélisation, matériaux et instrumentation ; sport, activité physique, santé, bien être ; et enjeux sociétaux. La première réunion a eu lieu le 17 janvier 2019 avec 200 personnes.

« Enjeux climatiques » par Valérie Masson-Delmotte

Chercheuse CEA au LSCE et co-présidente du groupe de travail I du GIEC

Présente tout d'abord les bases physiques du changement climatique avant de présenter le GIEC, les spécificités du 6e cycle d'évaluation du GIEC, les points clés du rapport spécial « 1.5°C », avant de terminer par l'importance de l'éducation, la formation et l'organisation de la recherche et comment aller vers une recherche responsable.

- Sciences du climat : observer, étudier les processus, construire les aspects théoriques, modéliser pour comprendre. Elles nécessitent de la transparence (science ouverte) et de la rigueur (la moindre faute rejaille sur les rapports du GIEC).

Sciences du changement climatique : information en appui à la prise de décision (comment s'adapter au changement climatique ?)

Les modèles de climat sont développés sur les principes physiques ; comparés et testés sur des données du passé ; testés sur la représentation de l'atmosphère à court terme (météo) ; importants pour donner sens aux variations passées et tenter d'étudier l'influence de l'humain sur ces variations. Exemple de l'article de Stouffer et Manabe (1989) montrant une bonne analogie entre les projections issues de leur modèle et les observations actuelles (réchauffement anticipé plus important à certains endroits du globe).

La composition de l'atmosphère est très modifiée par l'activité humaine ; les grandes lignes d'évolution sont bien comprises et prédites (CO₂ : énergies fossiles, déforestation, CH₄ : élevage). Les océans stockent la plupart (93%) de l'énergie supplémentaire. Les conséquences du déséquilibre sont donc l'augmentation du niveau de la mer, des pluies torrentielles, des vagues de chaleur et des niveaux de sécheresse accrus.

Il y a une explosion du nombre de publications comportant le mot clé « climate change » de 200 en 1990 à > 22000 en 2016, y compris des "revues et /ou articles bidons". Cela génère un gros travail d'examen critique pour le GIEC depuis 30 ans et pose des problèmes de communication.

- Le GIEC est un modèle de collaboration qui fonctionne avec une dizaine de personnes rémunérées (secrétariat) et des bénévoles : le GIEC ne fait pas de recherche (il produit des rapports) mais il stimule la production de connaissances nouvelles et la maturation des connaissances scientifiques. Organisé selon 3 groupes de travail : 1-comprendre les bases scientifiques des risques du changement climatique dû à l'influence humaine ; 2- les impacts potentiels et 3-les options d'adaptation et d'atténuation. Des guides sont publiés pour divers publics (politiques, entreprises, ONG, enseignement sup, média...). Les différents rapports du GIEC publiés fournissent des éléments pour les accords internationaux (ex : accord de Paris suite au rapport de 2013-14).

- Spécificités du 6ème cycle (2015-2030) : rapport de synthèse prévu pour 2022 et construit à partir de différents rapports-étapes (ex : 2018-2019 : rapports sur +1,5°C).

Agenda de recherche et d'actions pour les villes et sciences du changement climatique : <https://citiesipcc.org/beyond/global-research-and-action-agenda-on-cities-and-climate-change-science/>

- Points clés du rapport spécial sur +1.5°C (91 auteurs de 40 pays, 133 contributeurs, 6000 publications, 1113 relecteurs) :

Depuis la période pré-industrielle, les activités humaines ont provoqué un réchauffement global d'environ 1°C, dont les effets sont déjà visibles. Au rythme actuel (+0.2°C/an) le +1.5°C serait atteint entre 2030 et 2050. Il est indispensable de supprimer les émissions de CO₂ pour stopper l'augmentation de température. Le cumul des émissions de CO₂ et le forçage radiatif futur non-CO₂ (ex : méthane) déterminent la probabilité de limiter le réchauffement à 1,5°C.

+1.5 vs +2°C, *qu'est-ce que ça change ?* Des événements extrêmes moins intensifiés, en particulier les vagues de chaleur, les pluies torrentielles et le risque de sécheresse. Une montée du niveau des mers moins rapide mais qui se poursuivra. Un risque moins élevé de pertes de biodiversité et de dégradation d'écosystèmes. Des risques moins élevés pour la pêche ; chutes de rendement moins fortes pour certaines céréales ; diminution de moitié de la fraction de population mondiale exposée à des pénuries d'eau ; des risques moins élevés pour la sécurité humaine, l'activité et la croissance économique. On ne sait pas chiffrer les coûts (des dommages et adaptations). Ce n'est pas impossible à stopper mais énormément contraignant : diminuer les émissions de CO₂ de 50% en 2030 à 0 en 2050. Limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C demanderait des transitions rapides, de grande envergure, à une échelle sans précédent ; ce n'est pas impossible mais demanderait une volonté politique et sociétale forte !

Chaque 1/2 degré compte ; chaque année compte ; chaque choix compte (plus ici : www.ipcc.ch/report/sr15)

- Enjeux de partage de connaissances, d'éducation, de formation, d'organisation de la recherche : formation par la recherche de jeunes scientifiques capables de s'impliquer en appui aux acteurs de terrain pour la prise de décision face à l'incertitude ; sciences participatives ; intégrer les sciences du climat et du changement climatique dans les programmes d'éducation et la formation (programmes scolaires calamiteux au collège et lycée). **Si on n'agit pas sur l'éducation on a perdu !**

- Comment aller vers une pratique de la recherche responsable ? Est-ce que le CNRS a une politique d'évaluation de son bilan carbone ? A-t-il une stratégie pour réduire l'empreinte environnementale (éviter, réduire,

compenser...) ? Est-ce qu'on a autant besoin de se déplacer pour faire de la recherche ? Pourquoi la visio-conférence n'est toujours pas une pratique standard ? Est-ce qu'on n'y gagnerait pas un peu de temps pour faire de la recherche finalement ? Comment valoriser la recherche responsable et les choix "bas carbone" ?

Finalement, est-ce qu'on sera les derniers à changer ?

Participation du CNRS à l'I-SITE de Lille par Nicolas Arnaud (Directeur scientifique référent (DSR) région Hauts de France)

Rappel du contexte des PIA (cf CS des 22-23 Novembre 2018)

I-SITE Lille (ULNE) : Université Lille Nord Europe. Volonté du CNRS de renforcer les capacités de recherche de ce site. Actuellement 15e site pour le CNRS, variable selon les instituts (228C et 254 IT en tout). De nombreuses plateformes analytiques ouvertes pour la communauté (e.g. RMN). Convention attributive signée par l'Université de Lille Nord Europe, l'ANR et l'Etat pour un montant accordé de 60 M€. Porté par la fondation partenariale I-SITE ULNE. Les membres du consortium sont 8 grandes écoles (dont 5 sont engagées dans le processus de fusion), 3 organismes de recherche (CNRS, INSERM, INRIA), le CHU et l'Institut Pasteur de Lille. 4 LabEx sont rattachés et 3 axes prioritaires définis : santé humaine; les sciences dans le changement climatique; le monde digital au service de l'homme. Apports du CNRS estimés à 73 M€ (non environné).

Vote sur la participation du CNRS : 12 refus de vote, 5 Abstentions et 9 Pour

NDLR : documents distribués peu de temps avant le CS (le 17/01 à 17 heures pour le 21/01) expliquant les résultats du vote et la recommandation N°3).

Adoption des recommandations (vote du Conseil)

1- Recommandation sur le fléchage et le coloriage des postes de chargé.e.s de recherche

Le Conseil scientifique rappelle qu'il est souhaitable de privilégier la pratique des concours ouverts au sein d'un champ disciplinaire pour le recrutement des chargé.e.s de recherche au CNRS. Cette spécificité du CNRS garantit une large base de recrutements et favorise l'ouverture thématique. Elle permet aux sections et CID du Comité national de sélectionner les candidat.e.s sur des critères de qualité scientifique et d'originalité du projet. La direction d'Institut peut par ailleurs recourir à un fléchage ou à un coloriage comme outil de la politique scientifique.

En 2018, 84 postes étaient coloriés ou fléchés pour 209 postes blancs. En 2019, ce sont 82 postes coloriés ou fléchés qui sont prévus pour seulement 161 postes blancs. Cette évolution inquiète le Conseil scientifique, qui émet les recommandations suivantes :

Les affichages de postes doivent être définis en concertation avec la ou les sections et CID concernées. Le fléchage doit rester exceptionnel. Le coloriage doit être utilisé avec parcimonie et de manière souple, sur plusieurs années.

Texte adopté à l'unanimité

2- Recommandation sur l'accueil des étudiants étrangers

À l'heure où le gouvernement, dans le cadre du plan « Bienvenue en France – Choose France », annonce une forte augmentation des droits d'inscription universitaire pour les étudiants étrangers non communautaires (de 243 à 3600 euros en Master, de 380 à 3800 euros en doctorat). le Conseil scientifique du CNRS exprime sa vive inquiétude devant les risques que cette décision, si elle était confirmée, pourrait faire peser sur les laboratoires de recherche et les formations universitaires.

Les doctorants étrangers (40% de l'effectif total, dont 70% hors Union européenne) jouent un rôle majeur dans l'avancée des connaissances au sein des laboratoires français. Le gouvernement justifie l'augmentation des droits d'inscription par une politique du « signal-prix » susceptible, selon lui, d'attirer les étudiants issus des pays émergents. Il est toutefois très probable que cette politique éloignera des laboratoires un grand nombre d'étudiants issus de pays à fort potentiel de développement, alors même que les partenariats avec les pays francophones, notamment d'Afrique, offrent de fortes perspectives de développement, qui d'ores et déjà intéressent les concurrents de la France.

Une politique différenciée en matière de droits d'inscription universitaire apparaît ainsi porteuse de menaces pour la recherche menée dans les laboratoires.

Le Conseil scientifique du CNRS recommande l'abandon de la politique des droits d'inscription différenciés et l'ouverture d'une large concertation sur l'attractivité des études doctorales et les conditions d'accueil des étudiants étrangers en France. Cette discussion devra réellement impliquer les acteurs de la recherche.

Texte adopté à l'unanimité

Destinataire : Mme Frédérique VIDAL, Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'innovation

3- Recommandation sur les délais

L'arrêté du 2 août 2007 fixant les règles de fonctionnement du Conseil scientifique du Centre national de la recherche scientifique prévoit dans son article 15 que

Les convocations et l'ensemble des documents relatifs aux points fixés à l'ordre du jour sont adressés aux membres du Conseil scientifique par le secrétariat général du Comité national au moins quinze jours avant la date de la réunion.

En cas de nécessité, il est également prévu que

Le président peut autoriser l'envoi des documents précités moins de quinze jours avant la date de la réunion.

Les membres du Conseil scientifique ont constaté à l'occasion des deux premières réunions de leur mandat que plusieurs documents ont été envoyés très tardivement, ce qui ne permet pas l'examen détaillé préalable que nécessitent une discussion efficace et un vote éclairé.

Ils proposent donc qu'en complément des dispositions déjà prévues les règles de fonctionnement suivantes soient mises en oeuvre :

Dans la mesure du possible, l'ensemble des documents relatifs aux points fixés à l'ordre du jour doit être adressé aux membres du Conseil scientifique par le secrétariat général du Comité national au moins huit jours avant la date de la réunion. A défaut, le conseil se réserve le droit de retirer ces points de l'ordre du jour.

Texte adopté (1 abstention, 23 pour)

Comité Technique du CNRS

Le lundi 18 février 2019

Ordre du jour :

1. Adoption du Règlement intérieur (RI)
 2. Validation des comptes rendus des CT du 30 octobre et 6 décembre 2018 (*projets joints*) ;
 3. Avis sur la participation du CNRS à l'I-SITE ULNE (*note ci-jointe – accord de consortium, convention attributive et annexes via ce lien : <https://mycore.core-cloud.net/index.php/s/BNVcn1K2w3GU9IV>*) ;
 4. Avis sur le retrait du CNRS de la ComUE Languedoc (*note jointe*) ;
 5. Présentation du rapport 2017 de situation comparée femmes-hommes au CNRS ;
 6. Information sur les modalités d'élection au CNESER des représentants du personnel du CNRS ;
 7. Questions diverses.
-

Nomination du secrétaire : SGEN-CFDT

Déclaration SUD : concernant les organisations non représentatives.

Réaction SNCS-FSU.

1. Adoption du RI :

SNTRS fait la lecture de l'amendement art.18 :

« Amendement du SNTRS-CGT sur le RI de 2012

Amendement 1 : Art. 18

Remplacer par :

« En cas de vote unanime défavorable des membres présents ayant voix délibérative sur un projet de texte, ce projet fait l'objet d'un réexamen et une nouvelle délibération est organisée dans un délai qui ne peut être inférieur à huit jours ni excéder trente jours.

La nouvelle convocation doit être adressée dans le délai de huit jours à compter de la première délibération. Avec cette convocation est adressé le texte soumis au vote lors de la première délibération. Durant le délai de réflexion compris entre la première et la seconde délibération, l'administration fait connaître les modifications **éventuelles** proposées au projet de texte aux membres 48h au moins avant la réunion au cours de laquelle aura lieu la seconde délibération. Toutefois, des modifications **éventuelles** peuvent également être présentées en séance ». »

Réponse négative du président pour raison légale. Le « *éventuelle* » n'est pas forcément applicable

Vote : 9 pour

Art.13 : pas lieu de changer. Les suppléants prenaient la parole, l'administration ne change pas la pratique.

2. Approbation des CR du 20/10/2019 et du 06/12/2019 :

Vote pour à l'unanimité

3. Participation du CNRS à l'I-site ULNE :

Présentation orale du projet par Virginie Bonnaillie-Noëll, Directrice d'appui aux partenariats publics (DAPP) et Marine Forissier, direction des affaires juridiques (DAJ)

« Déclaration du SNTRS-CGT sur l'Isite ULNE lors du CT du 18 février 2019

Le montage de l'Isite ULNE n'est pas particulièrement original, il faut le replacer dans le contexte actuel de l'ESR. Depuis Plus de 20 ans l'objectif des gouvernements a été de restreindre la liberté de recherche des chercheurs et de piloter la recherche publique vers des missions de recherche finalisée, ce qui se traduit par :

- un pilotage des thématiques de recherche via des financements par appels à projet qui financent non seulement le fonctionnement mais aussi la rémunération de la main d'œuvre nécessaire au bon déroulement du projet
- des incitations à répondre aux besoins des « acteurs sociaux-économiques », essentiellement des entreprises qui font de la R&D
- des restructurations pour créer des pôles intégrés d'enseignement et de recherche que les gouvernements piloteront à travers les procédures de contractualisation.

Les COMUE n'auront été qu'une étape pour le montage de dossiers de labellisation d'Idex ou d'Isite. Matignon veut des regroupements les plus intégrés possibles, les COMUE sont restées au niveau d'intégration minimum, elles vont donc disparaître. La décision de valider les projets d'idex correspondant aux universités fusionnées a déclenché une course à la fusion qui se heurte aux différences de statut juridique des établissements, le gouvernement a sorti sa baguette magique : l'expérimentation.

Une nouvelle étape de structuration est en cours pour mettre en place les outils pérennes de gestion des Idex et Isite. Ces outils ne seront plus des universités, ni des organismes de recherche mais des établissements pouvant déroger au Code de la recherche et de l'éducation au gré des intérêts des fondateurs et des partenaires.

Et ce n'est pas fini....

Par la loi Pacte, le gouvernement veut :

- assouplir (comme c'est bien dit) les dispositifs de créations d'entreprises par les chercheurs fonctionnaires de l'État tout en supprimant des gardes fous déontologiques aux conflits d'intérêt.
- permettre d'embaucher à la tâche des contractuels sur CDI dit de mission mais en fait des cdd de chantier via des fondations d'établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur.

L'environnement législatif étant planté, les nouveaux établissements vont pouvoir se déployer et pérenniser les Isite et les Idex.

Ainsi pour répondre aux injonctions du Secrétariat général pour l'*investissement* (SGPI), les édiles de Lille avec le concours des directions d'organismes ont lancé le montage d'un Idex qui a été finalement validé en Isite avec la fusion dans l'urgence des 3 universités de Lille. Ce montage est incohérent et nous ne sommes pas les seuls à dire.

La cour des comptes dans son rapport annuel publié mercredi 6 février 2019 estime que "La valeur ajoutée de la fusion des universités lilloises reste encore incertaine", "les effets de taille ou l'impact sur les classements internationaux ne sont pas démontrés, pas plus, à ce stade, que les bénéfices pour les étudiants et les enseignants-chercheurs". La Cour regrette que l'État n'ait "pas pris la mesure des difficultés" du nouvel établissement.

"Au nom du principe d'autonomie, l'État s'est borné à contribuer financièrement, sans accompagner le nouvel ensemble", déplorent les magistrats. Selon eux, "le cas lillois est emblématique de l'intervention minimaliste de l'État dans les fusions d'universités". Le gouvernement a versé 2,5 M€ au site lillois pour accompagner le processus. Or, le coût de la fusion est estimé "entre 5 M€ et 6,5 M€" – "sans assurance que ce chiffre soit exhaustif".

La cour ajoute : "Dans les Hauts-de-France comme ailleurs, l'objectif premier ne doit pas consister à empiler les structures ou à pousser les établissements à des regroupements dépourvus de substance, mais à optimiser l'offre de formation au bénéfice des étudiants et l'allocation des moyens au service de la recherche", affirme la Cour des comptes.

Trois doyens et trois directeurs de composantes ont rendu publique jeudi 22 novembre 2018 une "adresse" à l'équipe de direction de l'université de Lille, aux élus du CA et à la rectrice d'académie. Ils protestent contre les mesures budgétaires prévues pour l'année 2019 : l'établissement envisage de ne pas publier de poste d'enseignant-chercheur titulaire et de se limiter à l'embauche d'enseignants contractuels et du secondaire. Selon eux, l'accepter revient "à avaliser la dynamique perverse dans laquelle l'État place les universités, devenues soi-

disant autonomes, en les sous dotant de manière chronique". Leur critique porte aussi sur le fonctionnement interne de l'université de Lille : selon eux, "les arbitrages ont été imposés" et "il n'y a pas eu véritablement de dialogue de gestion". Cette situation budgétaire désastreuse a amené le Vice-Président ressources humaines à démissionner.

Y a-t-il eu dialogue pour le projet d'Isite ? Comment considérer le montage de l'Isite comme viable financièrement ? »

Aucune réaction de l'administration

Vote contre à l'unanimité (10)

4. Retrait du CNRS de la ComUE LRU :

« Déclaration du SNTRS-CGT sur les COMUE à propos du désengagement de la COMUE de Montpellier

Les projets de statuts et règlements intérieurs des **communautés d'universités et d'établissements** instituées par la loi n° 2016-660 du 22 juillet 2013 ont réussi à créer tant bien que mal une vingtaine de comue. Le CNRS s'est désengagé de deux d'entre elles en 2018, nous examinons un nouveau retrait aujourd'hui. Toutes ces comues ont été soumises, au vote de tous les comités techniques et conseils d'administration des organismes de recherche concernés ainsi que des établissements d'enseignement supérieur et de recherche participant à ces COMUE. Nous sommes donc à présent arrivés au vote des sorties de comue par l'établissement.

Que vont devenir les personnels absorbés dans ces COMUE ?

Le président du CNRS A. Fuchs déclarait lors de son audition au Sénat en février 2014 :

« La règle est la continuité : là où nous participions aux PRES ou aux Idex, nous participerons aux COMUE, sous réserve qu'elles adoptent un projet scientifique ambitieux et tourné vers l'international. » Cependant s'afficher *« ambitieux et tourné vers l'international »* n'est aucunement la garantie de faire de la bonne recherche, si l'on ne se soumet pas à l'arbitrage d'une évaluation nationale. C'est pourquoi le CNRS et le Comité national de la recherche scientifique ne doivent en aucun cas renoncer à leurs missions d'évaluation de la recherche et de recrutement des chercheurs sur une base de comparaison nationale, réexaminée chaque année. Toute délégation de l'évaluation ou du recrutement à des entités locales serait, fatalement, un recul de la recherche française, à la fois en qualité et en efficacité.

Malheureusement les sorties des COMue, ne sont pas gages de retour à la souveraineté des organismes de recherche.

Comme la note l'indique la sortie de la COMue de Montpellier est là car elle n'a pas été capable de porter des choix scientifiques. La structuration du site se porte à présent sur les nouveaux objets disponibles à la faveur de l'ordonnance du 12 décembre 2018 relative à « l'expérimentation de nouvelles formes de rapprochement, de regroupement ou de fusion des établissements ». La COMue actuelle est qualifiée de « COMue de service ». Ainsi, le CNRS en se retirant de cette structure, ne fait qu'entériner son adhésion à l'i-site Montpellierain et attend la venue d'un nouvel établissement de « type grand établissement » sur ce site.

Nous sommes opposés à l'un et l'autre de ces objets créés de toute pièce par les gouvernements successifs dans l'espoir d'un pilotage régional dit « de site » de la recherche.

Le SNTRS-CGT est pour que le CNRS sorte de la COMue mais pas pour les mêmes motivations que celles avancées dans la note présentée ici motivant cette sortie. Même si nous voterons pour le retrait de la COMue de Montpellier, notre vote est un vote d'opposition à l'ensemble de ces structures. Le SNTRS-CGT s'interroge sur le devenir des personnels affectés à cette co, comme à toutes celles qui vont périr dans les années à venir.

Croyez-vous honnêtement que ces restructurations incessantes de la recherche et l'enseignement supérieur en France soient de nature à favoriser une recherche dite « excellence » ? »

De même, pas de réaction de l'administration !

Vote : 8 pour, 2 abstentions (SNCS)

5. Présentation du rapport 2017 de situation comparée femmes-hommes au CNRS

La mission pour la place des femmes (MPDF) présentée par Elisabeth Kohler, directrice de la MPDF et Mathieu Arbogast, chargé de projet du MPDF

Le comité présente régulièrement leurs travaux au CT.

Les promotions CR sont proportionnelles au vivier et non pas aux candidats.

Proportion non négligeable de départ à la retraite pour les CR – DR dans les années à venir ; augmentation de promotion de grade chez les femmes et promotion de corps chez les hommes

L'unité des données sont en PPP, et pas en ETPT.

La mission pour la place des femmes : c'est très bien d'avoir des données pertinentes

Comité égalité/ parité : proposition à la direction du CNRS pour que les comportements changent.

Promotion en ce qui concerne les chercheuses et les chercheurs : cette année le nombre de promotions au différents corps et grade est calculé en % par rapport au vivier et non aux candidates directrice d'unité 20 % de femmes 35 % de femmes chercheuses

Il faut une politique volontariste comme avec les médailles « quand on veut, on peut » et ça marche plutôt bien.

A la page 23 : différence de revenu médian entre les femmes et les hommes avec en particulier les IT, différences de revenus très importantes par primes (la prime au mérite, à l'encadrement, au chef de service.

Il faut que les DU incitent les femmes chercheuses à prendre des responsabilités.

Quel que soit le contexte la parité doit être cruciale

Référent parité : PDG « quelqu'un qui ne sert à rien » ; parité au niveau des instituts

- Chacun remercie la mission

SNTRS : les critères d'évaluation qui ont une vision masculine ; étude détaillée pour le télétravail pour connaître les répercussions sur le genre.

SNTRS : Différence de revenu médian, notamment pour les AI+IE+IR : impact des primes (au mérite, d'encadrement, RIFSEEP, ...), temps partiel qui touche une majorité de femme. Ces impacts induisent des conséquences sur les retraites. Prise en compte de la situation des comparaisons de genre. Pour les jurys de concours, demander plus d'équilibre de femmes et d'hommes pour les concours chercheurs.

Réponse la direction : Les données/discipline des doctorants sont difficiles à avoir. C'est le MESRI qui fournit ces données. Celle des sections est plus pertinente que celles des instituts.

SNPTES dénonce le pilotage et management (« il n'y a pas que ça au CNRS »). Il faut repenser le RIFSEEP.

SNTRS : Les accidents du travail sont supérieurs chez les femmes. Que se cache-t-il derrière ces chiffres ?

6. **CNESER :**

Nous devons recevoir la présentation qui nous a été faite. Dedans y figure les différentes dates étapes.

- 19 mars 2019 : affichage des listes électorales par établissement

- 26 mars 2019 : date limite demandes de rectification

- 29mars2019 : affichage des listes électorales définitives

- Communication sur le site du CNRS, CNRS hebdo du 7 au 14 mars (révision des listes), 18 avril (affichages des listes candidatures), 9 mai (diffusion de matériel de vote et réassort), le 13 juin (clôture de vote) avec un rappel Com au CNRS hebdo.

- Vote par correspondance

Composition de liste : candidatures collèges chercheurs, 6 titulaires et 6 suppléants ; et 4 titulaires et 4 suppléants pour le collège des IT

Alternance et parité obligatoire

Demande création de liste à la DSI via l'adresse elections@cnrs.fr

SNCS demande une commission interne électorale (ce qui n'est pas dans les textes).

Nous sommes dispensés du vote électronique.

Quand une réunion bilan des élections passées ? à la prochaine DRH-OS du 28 mars, le matin

Election CAES, le souhait du CNRS est de ne plus organiser les élections. L'administration souhaite discuter dans le cadre de la futur convention CNRS-CAES ;

SNCS : les négos se font aussi avec les orga syndicales. Il faut saisir une réunion en tant qu'OS pour la négociation et non qu'avec les représentants du CAES

SNCS : le bilan des élections professionnelles doit se faire avec les délégués de la Comel.

La réunion se tiendra donc à la DRH-OS avec une plage spécialement dédiée aux délégués. Ça sera dans la matinée.

Mme Delpech demande aux RP s'ils veulent une seule création de liste de diffusion ou deux. Les RP optent pour 2 listes différenciées (CH et IT)

7. Questions diverses :

« Question SNTRS-CGT Missions océanographiques et marins CNRS :

Le non-renouvellement programmé du GIE GENAVIR présage-t-elle d'un désengagement du CNRS dans la programmation des missions océanographiques laissant le champ libre à un gestionnaire unique dont on peut craindre l'accroissement d'un fonctionnement à caractère commercial au détriment des programmes de recherche fondamentale ?

Le transfert d'activité vers GENAVIR annoncé n'est toujours pas confirmé par une quelconque note ministérielle ou d'organisme. La population des marins reste toujours dans l'expectative concernant leur avenir, et ce depuis plusieurs années maintenant. Le dernier report du Comité Intérieur Paritaire qui devait traité de ce sujet ainsi que le changement de structure juridique de GENAVIR ne sont pas faits pour les rassurer. Quelle est la position du CNRS, quel est l'état des discussions avec l'Ifremer sur l'avenir des marins ? »

Les réponses sont faites par Monsieur Reyes INSU. C'est lui qui fait le suivi de ce dossier pour l'INSU :

Il dit que sur le GIE, l'INSU ne possède pas d'information sur la fin annoncée du GIE. Ils ont bien entendu que cette information circulée. Ils ont demandé à l'IFREMER ce qu'il en était. L'IFREMER dit de pas valider cette information de la fin de GENAVIR car ils n'ont pas d'informations en ce sens.

Le PDG du CNRS A. Petit, a dit ne pas avoir eu vent d'informations qui allaient dans le sens de la disparition de GENAVIRE.

« Bref, il s'agirait d'une rumeur. »

Du coup, ils sont toujours dans le processus aide des marins au portage vers GENAVIR. Ils disent vouloir les accompagner au mieux.

Ils sont toujours sur la proposition de l'été 2017 de rejoindre GENAVIR (Loi 1224 Transfert d'activité)

Il s'agit du transfert d'activité deux navires de façade et les marins qui opèrent de manière régulière sur ces navires

Pour ce qui est du pilotage scientifique par le CNRS des missions océanographiques.

La direction scientifique des programmes est tri partite : IFREMER- GENAVIR et CNRS

Le directeur de l'INSU Nicolas Arnaud siège dans les réunions de programmation des missions océanographique.

UMS flotte, le CNRS est invité permanent et participe à l'orientation scientifique

- Barème de restauration (SUD) : en vigueur au 1^{er} avril

La direction est d'accord pour revoir le barème de la restauration. Nouveau CT pour cela.

- SNCS : Carte de restauration demande une carte unique applicable sur tous les sites. Réponse du DRH : pas le même prestataire sur tous les sites. La DRH y travaille.

- SNCS : Accès aux sites difficile à cause du plan Vigipirate : pièce réglementaire=carte d'identité.

Quelle carte officielle pour entrer sur les sites : discussion avec le FSD

Messagerie : changement de prestataire (ATOS : Thales) pour corriger les scories. Aujourd'hui, d'abord 2 montées de version doivent être effectuées (qui aurait dû être faites par ATOS) ; pb de messagerie monter de version à faire pour faire avancer la messagerie, dans le régime antérieur opération manuelle de création et suppression de boîte.

28000 boîtes avant de faire le transfert...la nouvelle version est automatisée et à ce stade si le calendrier ne connaît pas de nouvelles difficultés ça devrait être fait au mois de juin.

- Question SNTRS-CGT :

« Demande de réunion spécifique sur les outils informatiques :

Les outils informatiques proposés aux personnels tant par la DSI que les services RH du CNRS soulèvent un certain nombre de questionnements. Leur fiabilité, les moyens humains et financiers engagés ainsi que l'articulation entre la DSI et les services RH en matière de mise en œuvre d'applications informatiques nous interpellent. Il nous apparaît indispensable d'avoir des éléments de compréhension de la politique informatique de l'établissement. Ainsi, nous demandons que la direction du CNRS organise une réunion spécifique avec les responsables en charge de ces outils en présence des représentants du personnel. Pouvez-vous programmer une telle réunion dans le courant du semestre ? »

Réponse de la direction : L'impression donnée est mauvaise, question RH qui ont été ouvertes dans des conditions où l'appareillage SI n'était pas terminé. Conscient que Ariane n'avait pas les bonnes configurations, le prélèvement à la source sur le mois de janvier, les flux Ariane, application SI en matière RH, rien de neuf dans les 6 prochains mois afin de stabiliser l'existant.

En terme de sécurité et en terme d'urbanisation DSI doit se poser les bonnes questions.

Le CESI est le lieu où les présentations des applications et des relations sont faites.

La direction est d'accord pour aborder lors d'un prochain DRH OS en présence du responsable de la DSI.

- SNCS : Renouvellement d'accès au site ZRR : renouvellement tous les 5ans. Point sur ZRR soit en CT, soit en DRH-OS
- SNCS : Accès au coffre-fort suite décès

Réponse de la direction : va à son héritier

CT2 le 6 mars à 10h30 concernant l'I-Site.

CT en tant que tel avec le sujet sur le transfert prime-point.